

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4327>



# **Le SNES-FSU à la rencontre du ministre Peillon le 14 février 2013 Manifestation à Paris le 6 avril**



- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -  
Date de mise en ligne : lundi 25 février 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Lors de l'inauguration du nouveau rectorat le jeudi 14 février, le SNES-FSU a appelé à un rassemblement, a distribué une lettre ouverte et a rencontré M. Leroy un membre du cabinet du ministre.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Lettre ouverte au Ministre**

Lors de cette rencontre, la délégation FSU a exposé ses revendications rassemblées dans le tract. Bien peu de réponses et des inquiétudes : la défense de la politique ministérielle (c'est attendu) mais le refus de consignes sur les décrets de 50, d'une circulaire sur les frais de déplacements (alors que le rectorat nous dit que le ministère en prépare une ...) et la méconnaissance de la consigne du SNPDEN (reprise par le recteur de Dijon) de ne pas faire voter les Conseils d'Administration sur la répartition horaire à cette époque de l'année ...

Les manifestants ont pu échanger quelques paroles avec le ministre pendant 5 minutes et ainsi lui faire part de leur mécontentement. Retenons cette parole (mais quelle est sa valeur ?) : « la décentralisation des CIO ne sera pas dans la loi » ! alors que cette décentralisation est bien dans le projet de loi qui sera présenté au conseil des ministres en mars ...



**Le SNES-FSU a décidé de proposer dans la FSU l'organisation d'une manifestation nationale le samedi 6 avril**



Cette manifestation se concentrera sur deux axes :

D'une part la nécessaire amélioration des conditions d'emplois, de service et de rémunérations des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré en incluant toutes les questions spécifiques que certaines disciplines ou catégories peuvent rencontrer (COPsy, LV,HG,SES Physique,...). Pour nous cette nécessaire revalorisation doit s'appuyer sur l'exigence de mesures immédiates et la programmation sur les années suivantes des autres mesures indispensables.

D'autre part l'amélioration du fonctionnement du système éducatif, ce qui passe là aussi par des mesures immédiates et la remise à plat des réformes précédente.

Voir appel ci-dessous

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>